

Afin de circuler en toute sécurité, les personnes se déplaçant en fauteuil roulant manuel ou en fauteuil motorisé doivent se conformer aux mêmes règles de sécurité routière que les piétons.

Ces règles s'appliquent autant sur les voies publiques que sur les terrains des centres commerciaux ou sur les pistes cyclables.

La conduite sécuritaire en fauteuil roulant motorisé*

Les bases d'une conduite sécuritaire

- Assurez-vous d'être bien assis et que tous les accessoires soient bien installés.
- Utilisez et enclenchez bien les appuie-pieds.
- Bouclez votre ceinture de sécurité et maintenez vos bras à l'intérieur du fauteuil.
- Placez l'interrupteur en position « arrêt » lorsque le fauteuil est immobilisé, par exemple lors des repas ou lors d'une conversation. Cela permettra d'éviter le risque de blessure si quelqu'un accroche accidentellement la manette.
- Escamotez toujours la manette lorsque vous effectuez vos transferts afin d'éviter d'accrocher les interrupteurs. Cela permettra d'éviter que le fauteuil roulant bouge pendant le transfert et préviendra le risque de chute.
- Pour effectuer un arrêt d'urgence, retirez rapidement votre main de la manette pour éviter le risque de collision ou de blessure (ex. : si un enfant ou un ballon survient devant vous de façon imprévisible).
- Regardez toujours droit devant vous (et non la manette ou vos pieds) pour favoriser une trajectoire en ligne droite dans vos déplacements.
- Ne remorquez jamais une personne ou des objets. Utilisez un sac-à-dos pour transporter vos effets personnels, mais limitez le poids de celui-ci.
- N'utilisez pas le klaxon de façon abusive.
- Prenez soin de votre fauteuil afin d'en éviter le vol, le bris ou la perte.

La conduite sécuritaire à l'intérieur

- La vitesse de conduite à l'intérieur ne doit pas être supérieure à la vitesse d'une personne qui marche.
- Circulez à basse vitesse dans les endroits achalandés, dans les endroits restreints (exemples : cadre de porte, ascenseur, salle de bain) et surtout aux intersections.
- Faites un arrêt avant d'entrer ou desortir d'une pièce ou aux intersections des corridors afin d'éviter les accidents. Regardez toujours de chaque côté avant de vous engager.
- Dans un ascenseur, libérez un espace suffisant pour donner la priorité aux gens qui en sortent. Accordez-leur la priorité.
- Respectez les lieux physiques en conduisant prudemment pour ne pas abimer les meubles, les murs...
- Au restaurant, installez-vous de façon à ne pas nuire à la circulation. Enlevez ou escamotez vos appuie-bras pour vous rapprocher de la table au besoin.

* Source : « La sécurité en fauteuil roulant », Société d'assurance automobile du Québec

La conduite sécuritaire à l'extérieur

Avant de partir

- Évaluez votre capacité physique. Vous sentez-vous bien pour sortir?
- Assurez-vous que la batterie de votre fauteuil est bien chargée.
- Ne conduisez pas si vos facultés sont affaiblies par l'alcool ou les médicaments...
- Soyez visible : portez des vêtements de couleur claire.
- Munissez-vous d'un fanion orange triangulaire d'au moins 300 cm² et dont l'extrémité s'élève à au moins 150 cm du sol.
- La nuit, munissez-vous d'un phare blanc à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière et de réflecteurs ou de bandes réfléchissantes placés de chaque côté de l'appareil.
- Les réflecteurs, les bandes réfléchissantes, le phare blanc et le feu rouge doivent être visibles d'une distance d'au moins 150 mètres.
- Ayez en main les coordonnées du service d'urgence-dépannage de votre région en cas de besoin.

En route

- Évitez de longer de trop près les automobiles. Quelqu'un pourrait en sortir brusquement.
- Circulez sur les trottoirs, à droite si possible. Laissez la priorité à gauche lorsque vous croisez une personne. Ralentissez aux intersections, dans les endroits achalandés, sur les terrains accidentés ou lorsque vous croisez une personne. Ne vous faufilez pas entre les véhicules. Ne coupez pas le passage aux gens.
- **Sur la chaussée ou sur la voie cyclable, il faut toujours circuler dans le sens du trafic.**
- Aux intersections, utilisez les passages pour piétons avant de traverser la rue. Laissez la priorité aux piétons toutefois.
- S'il n'y a pas de feu pour piétons, conformez-vous aux feux de circulation en laissant la priorité aux automobilistes.
- Circulez sur la chaussée à la file indienne si vous êtes plus de deux conducteurs de fauteuil motorisé.
- La circulation sur un trottoir ou sur une voie cyclable est permise dans la mesure où la conduite ne compromet pas la sécurité des piétons et des autres utilisateurs.
- Le conducteur d'une aide à la mobilité motorisée qui circule sur la chaussée et qui souhaite effectuer un virage à droite à une intersection, doit céder le passage aux piétons, aux cyclistes et aux autres conducteurs de motorisé qui traversent la chaussée qu'il s'apprête à emprunter.
- Le virage à gauche est interdit sur la chaussée.
- Nul ne peut conduire une aide à la mobilité motorisée sur un chemin public sur lequel la vitesse maximale permise est de plus de 50 km/h.
- Toutefois, si aucun trottoir ni aucune voie cyclable ne borde la chaussée, le conducteur d'une aide à la mobilité motorisée peut circuler dans le même sens que la circulation, sur l'accotement d'un chemin public sur lequel la vitesse maximale permise est de plus de 50 km/h mais ne dépasse pas 70 km/h.